



Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

17, cours Xavier-Arnoz – 33082 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 00 73 60 – Télécopie 05 56 81 66 40 – e-mail : service.syndical@fdsea33.fr

<Titre2> <Prénom> <Nom>
<Adresse1>
<Adresse2>
<Cp> <Ville>

Bordeaux, le 15 octobre 2012

Objet : Projet de Loi de Finances pour 2013

<Titre1>,

Le projet de loi de finances pour 2013, contrairement à tous les engagements gouvernementaux et à tous les discours du Gouvernement sur la nécessité de renforcer la compétitivité de nos entreprises, ampute le dispositif d'exonération de cotisations patronales prévue pour l'emploi des travailleurs occasionnels agricoles.

L'article 60 envisage d'une part, de baisser le plafond d'application de l'exonération à 1,5 SMIC, au lieu de 3 SMIC, avec une dégressivité dès 1,25 SMIC, contre 2,5 SMIC aujourd'hui, et d'autre part, d'exclure de l'exonération la cotisation d'accidents du travail et maladies professionnelles (pour l'agriculture 3,5% en moyenne).

Cette mesure, si elle venait à s'appliquer, représenterait une hausse supérieure à 100 millions d'euros des charges dues par les employeurs (91 millions d'euros en 2013, 135 millions d'euros en 2014 !). Or, dans un contexte de crise où l'emploi est particulièrement menacé, choisir une mesure qui mettra des milliers d'entreprises en difficulté, ne manque pas de nous interroger.

Alors que chacun s'accorde à reconnaître que le niveau atteint par le coût du travail en France ne permet plus aux entreprises agricoles de pouvoir faire face à la concurrence des pays européens qui n'impose aucun minima de salaires, nous ne pouvons nous résigner à accepter cette mesure. L'agriculture, son amont et son aval, occupent 3,5 millions de personnes, qui ont un emploi non délocalisable tant que l'activité de production se maintient sur le territoire. Il est urgent que le gouvernement en prenne conscience.

Nous savons pertinemment que la mise en place de dispositifs d'exonération de charges sociales atteint aujourd'hui ses limites. C'est pourquoi, la FNSEA propose, depuis plus de 15 ans, de travailler sur une réforme en profondeur du financement de la protection sociale en France.

Mais alors que le Haut Conseil du financement de la protection sociale vient d'être saisi par le Gouvernement, nous ne comprenons pas cette modification hâtive et sans aucune concertation, de l'exonération « travailleurs occasionnels ». Il est, à nos yeux plus sage d'attendre les conclusions du Haut Conseil.

C'est pourquoi vous trouverez ci-joint, une proposition d'amendement en faveur de la suppression de l'article 60 du projet de loi de finances pour 2013 que nous vous demandons de bien vouloir soutenir lors des débats parlementaires.

Nous comptons sur vous.

Nous vous prions de croire, <Titre1>, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de la FDSEA



Patrick VASSEUR